

**TRIEZ VOS DÉCHETS
ALIMENTAIRES,
ILS FERONT UN EXCELLENT
FERTILISANT POUR LE SOL !**



NOUVEAU !



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

UN BIO-SEAU POUR TRIER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

✓ JE METS :



Fruits et légumes abîmés



Thé, marc de café



Produits alimentaires périmés (sans l'emballage)



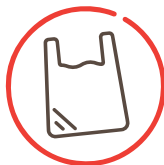
Préparation de repas : épluchures, coquilles d'œufs



Restes de repas : poisson, os, viande, fruits de mer, pain



✗ JE NE METS PAS :



Sac en plastique



Emballages

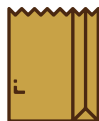
**FAITES DU BIEN À LA TERRE,
TRIEZ VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES !**

POURQUOI UN BIO-SEAU AJOURÉ ?

Le bio-seau fourni par Saint-Étienne Métropole permet de faire sécher les déchets alimentaires : l'air circule et l'eau s'évapore, ce qui évite la fermentation et ses inconvénients comme la formation de jus et les mauvaises odeurs !



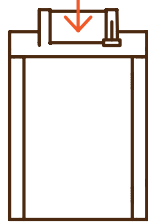
COMMENT TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



Je déplie et place le sac dans mon bio-seau



Je jette mes déchets alimentaires dans le sac, sans les jus (que je peux vider dans l'évier)



Régulièrement (tous les 3 jours environ), je ferme le sac et le dépose dans la borne de collecte la plus proche de chez moi

POUR TRIER, J'AI LE CHOIX :

- **Avec un sac compostable** : j'utilise le bio-seau fourni par Saint-Étienne Métropole, uniquement avec des sacs compostables en papier kraft.
- **Sans sac** : j'utilise un récipient étanche, que je vide dans la borne de collecte la plus proche de chez moi.

ET LORSQUE J'AURAI UTILISÉ TOUS LES SACS FOURNIS PAR SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ?

Je pourrai :

Réutiliser les sacs en papier kraft fournis dans les commerces et les marchés. Pour les renforcer, je peux placer un morceau de papier absorbant ou de papier journal au fond du sac.



À SAVOIR

- Gardez le bio-seau fermé entre chaque utilisation,
- Rincez régulièrement le bio-seau,
- Utilisez uniquement des sacs compostables en papier kraft,
- Placez votre bio-seau dans un endroit ventilé, à l'abri du soleil.

OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

JE VIDE MON BIO-SEAU TOUS LES 3 JOURS ENVIRON
ET JE DÉPOSE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS
UNE BORNE DE COLLECTE



Borne accessible
7j/7 et 24h/24

POUR TROUVER
LA BORNE LA PLUS
PROCHE, JE PEUX
SCANNER CE QR CODE



ou me rendre sur le site :
www.saint-etienne-metropole.fr,
rubrique "Préserver-Recycler" puis
"Conteneurs de tri des déchets"



Ce document d'information est imprimé sur un papier certifié PEFC et EcoLabel, assurant qu'il est issu de forêt gérées durablement. D'un grammage inférieur, il nécessite, dans son processus de production, une quantité de pâte à papier moindre, tout en garantissant un confort de lecture optimal. En outre, cette évolution permet à Saint-Étienne Métropole de maîtriser ses budgets d'impression à l'heure où le marché du papier connaît un emballement inédit à ce jour. Conception / réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole. Photo retouchée. Achevé d'imprimer avril 2023.  

Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

Infos déchets
0 800 882 735
Appel gratuit depuis un poste fixe
infosdechets@saint-etienne-metropole.fr


SAINT-ÉTIENNE
la métropole